

**QUIMPER BRETAGNE  
OCCIDENTALE  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 27 janvier 2022**

**Rapporteur :  
Monsieur Ronan L'HER**

**N° 18**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :  
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,  
à compter du : 04/02/2022  
- la transmission au contrôle de légalité le : 03/02/2022  
(accusé de réception du 03/02/2022)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Raccordement en énergie électrique du Pôle d'Echange Multimodal de Quimper**

**Le réaménagement du Pôle d'Échange Multimodal de Quimper génère des besoins supplémentaires en énergie électrique qui nécessitent un raccordement de l'opération au réseau public de distribution d'électricité et la réalisation de réseaux haute et basse tensions.**

**Dans le cadre de cette opération une partie des travaux peut être réalisée par QBO afin de rechercher une meilleure efficacité organisationnelle et financière en facilitant la coordination générale des travaux d'aménagement et la mutualisation des tranchées à réaliser et des moyens à mettre en œuvre.**

**Pour cela QBO doit valider la proposition technique et financière de raccordement proposée par ENEDIS et passer une convention de réalisation et de remise d'ouvrages pour effectuer une partie des travaux.**

\*\*\*

Le programme de réaménagement du Pôle d'Échange Multimodal de Quimper nécessite :

- un raccordement au réseau de distribution publique pour satisfaire les besoins énergétiques du projet.

Ce raccordement se traduit par la signature d'une proposition de raccordement avec ENEDIS qui précise les conditions techniques de sa mise en œuvre, la répartition de la réalisation des ouvrages de raccordement au réseau public de distribution, la contribution financière de QBO au coût du raccordement établie à 43 999,70 € HT soit 52 799,64 € TTC après déduction de la participation d'ENEDIS au titre de l'arrêté du 28 août 2017 qui fixe à 40% le montant pris en charge par le tarif d'utilisation des réseaux publics de transport et de distribution

d'électricité, soit 29 333,12 € HT , ainsi que le calendrier prévisionnel de réalisation.

- la signature d'une convention pour la réalisation et la remise d'ouvrages électriques de distribution publique en vue d'un raccordement collectif pour faciliter la coordination générale des travaux du programme d'aménagement dans une recherche d'efficience. Cette convention précise les ouvrages qui seront réalisés et remis par QBO à ENEDIS ; les prestations réalisées par ENEDIS ; les conditions d'études, de réalisation, de réception et de remise des ouvrages ainsi que le prix global et forfaitaire dû par ENEDIS à QBO pour la réalisation desdits travaux, établi au montant de 26 856,76 € HT.

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

1 – d'approuver la proposition de raccordement de l'opération avec ENEDIS et d'autoriser madame la présidente à la signer ;

2 - d'approuver la convention de réalisation et de remise d'ouvrages électriques de distribution publique en vue d'un raccordement collectif et d'autoriser madame la présidente à les signer.